

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEXY
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2024**

Date de convocation : 2 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 décembre, à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Frédéric WILMIN.

Etaient présents :

Mmes Maryline CUEVAS - Danielle GUILLAUME - Florence MARQUES - Sophie MORREALE - Céline RACADOT - Emilie RIZZO - Amandine SCHLIENGER-MORETTI
MM. Christian BORELLI - Christophe COCQUERET - – Pierre FIZAINÉ - Jessy GEOFFROY - Madjid HADJADJ - Antoine MORREALE - Oscar SCROCCARO - Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

Myriam BIAVA représenté par Madjid HADJADJ
Philippe DE AZEVEDO représenté par Frédéric WILMIN
Jean-François MESSIN représenté par Christophe COCQUERET

Absents : Maryse MARGIOTTA

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme RACADOT Céline a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire à la tenue du conseil municipal.

Le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal est adopté.

Ordre du jour :

1. Subventions DETR – DSIL ;
2. Achat de terrain ;
3. Virement / ouvertures de crédits ;
4. Dépenses d'investissement avant le vote du budget ;
5. Recrutement apprentissage
6. CTG – renouvellement 2025-2027 ;
7. Tarif salle des fêtes 2026 ;
8. Questions diverses.

1) Subvention DETR - DSIL

M. le Maire indique que les demandes de subventions effectués l'année dernière sur les fonds DETR et DSIL n'ont pas pu être prise en compte par le financeur. Des documents complémentaires nous ont été demandés comme une étude thermique de la salle des fêtes.

Il indique aux conseillers que la préfecture nous a indiqué que nous pouvions renouveler les demandes sur 2025. Cela est accepté par l'ensemble des conseillers.

M. Cocqueret demande si cela concerne les vestiaires supplémentaires de la salle des sports. M. le maire indique que cela en fait partie et que le dossier doit également passé en commission de sécurité incendie ce qui complique les choses.

2) Achat du terrain

M. le Maire fait état de l'état du cimetière et du fait qu'il est nécessaire dès à présent de réfléchir à la possible extension de ce dernier. M. le Maire informe le conseil qu'un dossier est en cours auprès de la préfecture afin de demander si l'extension du cimetière sur des parcelles adjacentes serait réalisable.

Une possibilité est offerte au conseil municipal d'acquérir une portion de la parcelle AH 240 propriété de M. et Mme Del Vecchio, parcelle voisine du cimetière. Cette parcelle représente environ 8 ares. Le tarif proposé à la commune est de 110 000 € toute taxe comprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte cette proposition d'achat au tarif de 110 000 €
- autorise le maire à signer tous les papiers s'afférent à l'achat de la dite parcelle

3) Virements de crédits

M. le Maire fait état que pour finaliser l'achat du terrain, le remise en état de la défense incendie et d'autres dépenses il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Compte	Opé.	Libellé	Montant
2131	202413	Rénovation toiture – salle des sports	+ 35 000 €
2188	202415	Renouvellement tatamis	+ 11 000 €
2111	202414	Extension cimetière	+ 130 000 €
21568	202416	Défense incendie	+30 000 €
2188	202417	Système informatique	+10 000 €
2188	202412	Illuminations 2024	+ 500 €
2188	202411	Achat matériel divers	+ 8 000 €
2051	202418	Refonte Site internet	+ 6 000 €
2051	202419	Achat logiciel cantine	+ 4 000 €
203	202101	Rénovation Ecole	- 234 500 €
		Total	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte ces propositions de virements de crédits.

M. Cocqueret demande si le sinistre du dojos (inondation en juillet 2024) est bien couvert par notre assurance. C'est effectivement le cas.

4) Recrutement d'un apprenti

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

M. le Maire expose aux conseillers que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2025, 1 contrat d'apprentissage qui sera affecté aux services techniques pour une formation BTS Aménagement Paysager (2 ans)
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget *2025 et suivants*,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

5) CTG

Aucune question n'étant posée, le Maire passe au vote.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2023-57, le conseil avait adopté le projet de Convention Territoriale Globale qui leur avait été proposée.

Ce dispositif garantit un maintien des financements par la CAF des équipements existants en en simplifiant les modalités de calcul.

Il est demandé au Conseil de délibérer sur le renouvellement de la CTG pour la période 2025-2028.

M. le Maire indique qu'il était possible de renouveler la convention à l'identique de celle présentée en octobre 2023. C'est cette option qui a été retenue et qui fait l'objet du vote.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de renouveler à l'identique la CTG pour la période 2025-2028 et en approuve les termes
- autorise le Maire à signer tous documents afférents à la CTG 2025-2028.

6) Tarif de location salle René Martini :

M. le Maire indique que comme chaque année il est nécessaire de voter les tarifs de location de la salle polyvalente René Martini de Mexy pour l'année N+1, année qui va être ouverte à la location début janvier 2025.

Il rappelle que les tarifs ont été revus à la hausse pour l'année 2025 pour les personnes hors Mexy. Il avait été acté que les tarifs pour les Mexéens restaient stables.

Il est donc décidé par les Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente René Martini et de maintenir les tarifs 2025 pour l'année 2026 (cf tarif joint).

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES ANNÉE 2026		Organisateur travaillant pour son profit	Associations ou personnes extérieures à la commune	Contribuables de la commune ou Associations reconnues d' utilité publique et d' intérêt général
Grande salle	W.E	3 000€	1 500 €	500 €
	W. E. de 3 jours / journée suppl	3 500 €	1 900 €	650 €
	Journée Semaine	1200 €	500 €	200 €
Petite salle	W-E	1 000€	600 €	230 €
	W. E. de 3 jours / journée suppl	1 600 €	900 €	350 €
	Journée Semaine	800€	420 €	160 €
CAUTION EXIGEE POUR CHAQUE OCCUPATION PAYANTE		Grande salle : 1 500 €		
		Petite salle : 1 000 €		

Supplément tables rondes : 10 € par table (avec un maximum de 20 tables)

Supplément vaisselle :

- 1€ / par personne au repas
- 0.50 € / par personne pour 1 kit apéro
- Matériel de cuisine (casserole, ...) : 50 € (gratuit avec la location de la vaisselle) – pas de prêt si un traiteur intervient

Tarif exceptionnel pour la soirée du 31 décembre (dossier à déposer en mairie pour étude par une commission pour l'attribution de la salle – délibération n°2022-039

Questions diverses :

M. Le Maire évoque la mise en place d'une plateforme de réservation des prestations de l'accueil périscolaire c'est-à-dire la garderie et la cantine. Cela va permettre une meilleure gestion de l'accueil périscolaire. Cela permettrait également d'éviter un maximum d'impayés car le paiement sera directement en ligne sur le site. Les services communaux organiseront début janvier des réunions à destination des parents afin de leur présenter le site.

Aucune question n'étant posée, le Maire lève la séance.